



BRETAGNE ATLANTIQUE

Guide pratique #1

Appel à projets PIAVE - Générique

bpifrance



Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, bpifrance lance un nouvel appel «Projets industriels d'avenir (PIAVE)».

Cet AAP s'appuie sur les **9 solutions de la Nouvelle France Industrielle** dont certaines peuvent vous concerner en tant que membre du Pôle Mer Bretagne Atlantique:

- Médecine du futur (biotechnologies bleues...)
- Transports de demain (navires du futur...)
- Ville durable (GIZC, ports...)
- Confiance numérique (cybersécurité...)
- Alimentation intelligente (filiales pêche et aquaculture...)
- Nouvelles ressources (algues, coproduits...)
- Mobilité écologique
- Objets intelligents
- Économie des données

Les projets candidats doivent d'inscrire dans l'une de ces thématiques et/ou dans les objectifs de l'un des comités stratégiques de filière (CSF).

Objectif

Industrialisation de projets porteurs de fortes perspectives d'activité et d'emploi, particulièrement en France

Types de projets éligibles

- Travaux de **développement puis d'industrialisation** de produits, procédés ou services, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant:
 - nouveaux produits ou services, technologies et emplois
 - plan d'affaires crédible
 - viser des retombées économiques et technologiques directes sur le territoire
- Travaux visant à **renforcer la compétitivité et à structurer les filières stratégiques** françaises:
 - apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration
 - création d'unités industrielles partagées
 - mise en commun de compétences techniques
 - mise en place d'outils collaboratifs

Conditions d'éligibilité

Portage	Entreprise (ou structure fédératrice –GIE, association...- dans le cadre des projets visant à renforcer la compétitivité des filières)
Consortium	Possible
Aide	Entre 3 et 10 M€
Type d'aide	Mixte: subventions et avances remboursables
Taux de remboursement	Projets de développement et d'industrialisation: <ul style="list-style-type: none">▪ 45% pour les petites entreprises (PE)▪ 35% pour les moyennes entreprises (ME)▪ 25 % pour les autres entreprises▪ 100% des coûts marginaux pour les établissements de recherche Projets de structuration de filières: <ul style="list-style-type: none">▪ Jusqu'à 50% des dépenses éligibles (investissement et fonctionnement)
Sous-traitance	Plafonnée à 30% des dépenses éligibles
Durée	Pas de durée formelle mais un impact en termes d'activité économique et d'emploi attendu dans un horizon de 5 à 10 ans

Échéances

Appel à projets OUVERT
Dépôt des dossiers « au fil de l'eau ».

Clôture: 28 juillet 2017
(dans la limite des crédits disponibles)



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute
pour vous aider à monter un projet de ce type,
n'hésitez pas à nous contacter.

Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:

➤ **Anaïs Turpault** : anais.turpault@polemer-ba.com

Plus d'informations:

<http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Appel-a-projets-PIAVE-9657>